



Communication de pièces au juge d'instance et à l'avocate de la partie adverse

Par **Alan Ar Braz**, le **08/06/2019** à **18:26**

Bonjour,

Je me présente le 6 juin à l'instance pour résiliation du bail de ma locataire. L'avocate commise d'office est absente, elle m'a cependant prévenu. Ma locataire est absente hospitalisée. Je propose au juge de lui remettre des pièces complémentaires, il refuse et me demande de les communiquer à l'avocate. Celle-ci contactée par téléphone me demande de les lui communiquer sous une semaine, et me dit qu'elle répondra à mon argumentaire sous 3 semaines au plus tard en même temps qu'elle me remettra les pièces de la partie adverse. Prochaine audience le 4 juillet.

Est-ce la procédure normale ? Le juge n'aura pas vu ces pièces avant l'audience. Je me méfie ; elle peut faire l'impasse sur des pièces qui me paraissent importantes, comme si elles ne les avaient pas reçues ... et tous les coups sont sans doute permis. Dois-je les communiquer au juge avec copie à l'avocate ?

Je suis dans le brouillard.

Vos conseils, merci.

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **23:01**

Bonjour

Ce juge pourrait ne pas être très content, lui qui vous a demandé de les communiquer à l'avocate !